

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Délibération n°055-2026

Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	18	26
Date de convocation		
28 Mai 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.  
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.  
Étaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Régis BLAYRAT, Aurélie JACQUELOT, Cédric DAYDE, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, Katarzyna BOUALAM, Paul HERAIL, Chloé ARCANGELI, Ghislaine Alice TAPIS.

Ont donné procuration : Sonia BONNET TELLIER à Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT à Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ à Catherine CLIMENT, Véronique GALTIER à Jean-Marie FOURNIER, François GEMROT à Aurélie JACQUELOT, Blandine MAILLARD à Thierry PESENTI, Yvenn LE COZ à Chloé ARCANGELI, Julien GOUDET à Ghislaine Alice TAPIS.

Absent excusé : Romain GARCIN

\*\*\*

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, Maire

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain pour le renouvellement de la seconde moitié du Sénat, soit 178 sénateurs. Il s'agit d'une élection au suffrage universel indirect, par un collège de grands électeurs parmi lesquels figurent les délégués désignés par les conseils municipaux.

Pour la commune de Jonquières Saint Vincent, le nombre de délégués est réglementairement fixé à 15, auxquels s'ajoutent 5 suppléants.

Les délégués et les suppléants sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste proportionnel paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes ont fait acte de candidatures :

- la liste « L'expérience, la proximité, l'avenir » conduite par M. Jean-Marie FOURNIER
- la liste « Un nouveau souffle et la sécurité pour Jonquières St Vincent » conduite par M. Yvenn LE COZ

Après la constitution du bureau électoral, Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés = 26

Sièges à pourvoir = 15 délégués titulaires, 5 délégués suppléants

Quotient électoral pour les délégués titulaires (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) =  $26 / 15 = 1,7$

Quotient électoral pour les délégués suppléants (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) =  $26 / 5 = 5,2$

Liste	Voix	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
		Attribution au QE	Attribution à a plus forte moyenne	Total des sièges obtenus	Attribution au QE	Attribution à a plus forte moyenne	Total des sièges obtenus
Liste 1	22	12	1	13	4	1	5
Liste 2	4	2	0	2	0	0	0

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire N° NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026 en vue de l'élection des sénateurs,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 22 voix pour la liste « L'expérience, la proximité, l'avenir », et 4 voix pour la liste « Un nouveau souffle et la sécurité pour Jonquières St Vincent »,

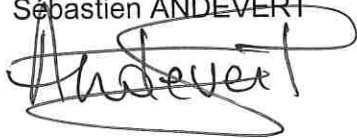
## DESIGNE

En qualité de délégués titulaires pour constituer le tableau des électeurs sénatoriaux :

Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Sandrine CARRIERE, Frédéric MARTIN, Delphine POIRIER, Cyril QUIOT, Sonia BONNET TELLIER, Eric ORTIZ, Myriam SEVENERY, Régis BLAYRAT, Véronique GALTIER, Cédric DAYDE, Yvonn LE COZ, Ghislaine TAPIS

En qualité de suppléants : Aurélie JACQUELOT, Christophe RENAUD, Martine BARROT, François GEMROT, Isabelle MARTINEZ CARITA.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)